

# L'Union européenne passe naturellement par l'éradication des États nationaux

MARC HALÉVY

*Écrivain, philosophe et physicien \**

Les multiples et contradictoires tentatives de récupérations idéologiques du Brexit, polluent considérablement le débat de fond sur l'avenir de l'union européenne. Chacun y va de son petit message avec l'espoir que cela fera vendre des journaux que plus personne n'achète, ou que cela rapportera des votes que plus personne ne considère.

Disons-le tout net, le Brexit est un non-événement; la Grande-Bretagne n'a jamais vraiment fait partie de l'Union européenne, trop attachée qu'elle est, comme un petit chien docile, à son maître de Wall Street, trop effrayée qu'elle est – à juste titre – par le modèle social étatiste.

Les vieux grands bretons ont choisi un financiarisme bourgeois et frileux qui n'apportera que l'effondrement de la Livre sterling et de la City. Tant pis pour les jeunes, tant pis pour ceux qui ont de la cervelle. Mais aussi, tant mieux: enfin les cartes sont sur la table et chacun peut y aller franc jeu. Pour le reste... L'Écosse et l'Irlande, je l'espère, sauront quitter ce bateau qui coule et nous rejoindre au sein de l'Union européenne – comme la Catalogne, bientôt, Bref!

## Il n'y a pas de nations

En toile de fond des débats passés, présents et à venir sur l'Union européenne, surgissent deux concepts aussi souvent cités que peu médités: la souveraineté et la subsidiarité.

Nation, nationalité, nationalisme sont des notions qu'inventa le XIX<sup>e</sup> siècle. Avant, partout, chacun appartenait à son terroir et se fichait, comme d'une guigne, des étendards arborés par les soudards, les courtisans et les ambitieux.

La France jacobine, l'Italie de Cavour ou l'Allemagne de Bismarck, comme la Suède, la Belgique, le Luxembourg ou l'Autriche, sont de pures constructions artificielles menées entre 1789 et 1914. La «nation» n'existe pas. Elle est un pur artifice inventé, avec pathos, pour légitimer et justifier l'État c'est-à-dire des institutions idéologiques centralisées, imposées au reste des territoires, par quelques ambitieux.

Je le répète haut et fort: il n'y a pas de «nations», il n'y a que des États. La nation, c'est un État déguisé en peuple.

Il n'y a donc pas de souveraineté natio-

nale; il n'y a que des pouvoirs confisqués aux territoires, par des États centralisateurs, et à leur seul profit.

Or, tant que ces États qui ne représentent rien, s'arrogeront tous les pouvoirs de décision au niveau européen, l'Europe, la vraie, l'Europe pas seulement économique et monétaire, mais, surtout, politique, fiscale, sociale, diplomatique et militaire, ne se fera pas.

Jamais une institution humaine, comme un État, ne scie la branche sur laquelle elle est assise et ne saborde son propre fonds de commerce.

L'Union européenne passe naturellement et indispensablement par l'éradica-

tion des États nationaux.

## La subsidiarité comme principe fonctionnel

Mais tout aussi indispensablement, il faut éviter de tomber de Charybde en Scylla, et empêcher, par tous les moyens, une nouvelle centralisation des pouvoirs. Il ne s'agit pas de transférer Paris, Berlin ou Madrid, à Bruxelles; il s'agit de transformer l'Europe des nations en une Europe des régions et d'en faire un réseau de petites entités autonomes fédérées par un projet commun fort.

Cela ne pourra se faire que par l'application stricte du principe de subsidiarité qui dit seulement ceci, en toute simplicité: le «général» n'intervient que si le «local» échoue ou renonce ou appelle... Il s'agit d'une gouvernance par exception.

Les entreprises postindustrielles et post-modernes connaissent bien ce principe de gouvernance. Il est le seul apte à rencontrer les exigences de réactivité, de souplesse, d'agilité et de créativité, inhérentes au monde complexe, dense et rapide qui est le nôtre.

Il faut être stupide pour croire que l'hyperactivité d'un monde numérisé et nomade puisse être compatible avec les lourdeurs bureaucratiques, les procédures administratives et les lenteurs pyramidales d'États fonctionnalisés.

Répetons-le: la condition sine qua non de la bonne santé et de la bonne vitalité d'un réseau européen de régions autonomes, est l'application stricte du principe de subsidiarité.

## Abandonner la souveraineté nationale

La réelle union européenne ne sera possible que par l'abandon radical du principe

de souveraineté nationale et l'application stricte du principe de subsidiarité locale. Pour le dire d'un clin d'œil: un Morvan autonome dans une Europe forte.

Si cela ne se fait pas, il n'y aura pas d'Union européenne. Et alors, diront certains. Et alors? Aujourd'hui, cette idée de mondialisation qui n'était que l'autre nom de l'américanisation du monde, est un processus en panne. Les États-Unis ne se relèveront pas de la crise majeure et irréversible de leur propre paradigme évangéliste, financiariste, militariste, néocolonialiste, industrialiste et impérialiste.

La mondialisation américaine est morte. Le monde est en voie de continentalisation, dans toutes ses dimensions industrielles, universitaires, monétaires, idéologiques, écologiques... Il y a déjà des mondes: asiatique, indien, noir-africain, sunnite, chiite, nord-américain, etc.

Dans ce concert, il faut une Europe forte et unie faite de quoi, les lambeaux européens se condamnent à la dégénérescence et à l'invasion sournoise (comme les États-Unis qui tentent de la faire avec le traité TAFTA ou comme la Chine qui achète des hectares de terres arables dans le Berry).

## L'Europe demain?

L'avenir de l'Europe ne passe pas par un «plus de démocratie». Au contraire. La démocratie ne fonctionne que lorsque les intérêts, les enjeux et les horizons sont immédiats et directs, et ressortissent de la quotidienneté locale. Les masses étant inintelligentes, au-delà de ces horizons immédiats, la démocratie vire nécessairement à la tyrannie de la bêtise manipulée par des démagogues professionnels.

Il faut cesser les referenda. Il faut que l'Europe échappe à cette politique politicienne qui la tue à grands coups d'électorisme, de clientélisme et de jacobinisme.

Il faut que l'Europe soit un empire carolingien, pas une foire d'empoigne.

\* *noetique.eu*

Il faut que l'Europe échappe à cette politique politicienne qui la tue à grands coups d'électorisme, de clientélisme et de jacobinisme.

# «La démocratie signifie davantage que la simple majorité»

RUSEN ERGEC

*Professeur honoraire à l'ULB, professeur émérite de l'Université du Luxembourg et avocat honoraire au Barreau de Bruxelles.*

**L**e référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne soulève de sérieuses objections constitutionnelles. Le résultat repose sur une courte majorité 51,9% des voix. Le principe adopté par le gouvernement Cameron est celui de la majorité simple: moitié plus une des voix exprimées. De plus,

aucun taux minimum de participation (quorum) n'est exigé, la participation étant en l'espèce de 72,2%. Comme le prétend David Cameron, c'est la démocratie qui triomphe.

Pourtant, les effets pervers de cette conception absolutiste de la démocratie ne doivent pas être ignorés, surtout dans le cas qui nous occupe. Il s'agit d'une question quasi existentielle aux dimensions politiques, économiques, sociales et géopolitiques, à portée européenne voire mondiale.

Les effets du Brexit risquent d'être irréversibles. Il est difficile de concevoir qu'une telle décision puisse être adoptée par la moitié plus une voix des voix, avec un taux de participation dérisoire.

## Résultats pervers

L'existence d'une majorité simple pourrait aussi produire des résultats pervers dans l'hypothèse inverse: celle où les partisans de la séparation perdraient un référendum à peu de voix près de la majorité simple: la tentation serait

grande de pousser à de nouveaux référendums. Cela menacerait continuellement la stabilité consti-

tionnelle du pays en nourrissant des tentations sécessionnistes récurrentes.

Même s'il n'est pas à l'abri de toutes controverses (risque de démagogie et de manipulations, complexité des questions...), le référendum demeure un instrument louable de démocratie directe.

Il est difficile de s'en passer à propos de questions qui touchent au devenir d'un État (une exception marquante: celle de la scission de la Tchécoslovaquie en deux États indépendants, sans consultation des peuples concernés).

Le référendum de séparation se distingue pourtant des référendums dans d'autres matières comme les questions éthiques, fiscales ou environnementales. Si les opinions évoluent en la matière, on peut plus facilement organiser un nouveau référendum pour défaire ce qui a été fait.

Voilà pourquoi, et ce n'est pas en Belgique qu'il faut le rappeler,

dans des matières sensibles, la pratique constitutionnelle des démocraties occidentales regorge de lois devant être adoptées selon des procédures et des majorités plus ou moins rigides.

## Lamentations et contritions

Les médias ont rapporté les lamentations et contritions de nombre de citoyens britanniques qui avaient voté pour le Brexit et qui, à présent, le regrettent au motif qu'ils n'avaient pas pu envisager pleinement les conséquences d'une telle décision.

Une pétition signée à présent par 4 millions de citoyens sera déposée au parlement. Elle réclame une majorité de 60% de voix et un taux de participation de 75% des électeurs. Le parlement en débattrait fort probablement, sans que l'on

puisse spéculer sur l'issue de ses délibérations.

La pratique internationale de bonne gouvernance en matière référendaire contient de précieux enseignements. La Cour suprême de Canada, appelée à statuer sur l'or-

ganisation d'un référendum au Québec en vue de se séparer de Canada, a judicieusement observé que «la démocratie signifie davantage que la simple règle de la majorité».

À cet effet, elle a exigé «une majorité claire en réponse à une question claire» (jugement du 20 août 1998). La Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière constitutionnelle, dont les avis jouissent d'une grande autorité auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, lui a emboîté le pas.

Elle a proposé un niveau supérieur à celui d'une simple majorité des suffrages exprimés en vue d'assurer la légitimité du résultat d'un référendum de séparation.

Le Brexit suggère de précieux enseignements en matière de divorces et scissions étatiques: pour paraphraser Montesquieu, «il ne faut y toucher qu'avec des mains qui tremblent». Des décisions mûrement réfléchies sur la procédure permettraient d'éviter bien de gâchis institutionnels.

Même s'il n'est pas à l'abri de toutes controverses, le référendum demeure un instrument louable de démocratie directe.